LETTRE A MONSIEUR BRAULT, ÉVÊQUE DE BAYEUX.

LETTRE A M[r]. BRAULT, ÉVÊQUE DE BAYEUX.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE,

DEPUIS le moment de votre arrivée dans ce diocèse, je vous ai suivi autant que mes occupations ont pu me le permettre; j'ai entendu quelques-uns de vos discours; j'ai lu plusieurs de vos écrits; on m'a rapporté un grand nombre de vos actions, et en tout cela je n'ai vu rien qui distingue un successeur des Apôtres; je n'ai même trouvé presque nulle part l'homme vrai, humble, juste, instruit, pacifique. L'orateur chrétien (1) qui vous annonça dans la chaire de Bayeux, le jour St. Jean dernier (2), et qui exhorta d'une manière si touchante les fidèles *à vous reconnoître, à vous respecter et à vous aimer comme ils avoient fait Bisson*, nous donna une haute idée de votre mérite en nous disant que *vous retraceriez sûrement les vertus de cet illustre Pontife etc., etc.* Mais nos espérances sont déçues, vous ne ressemblez nullement au modèle que nous avons sous les yeux, et le tendre ministre qui offrit un si magnifique tableau

(1) M. M. *******
(2) Veille de l'arrivée de M. Brault.

à notre admiration, voulut sans-doute moins faire votre portrait que nous consoler de la perte de notre père, ou il ne vous peignit que d'après son cœur.

Je n'examinerai pas si, pour prévenir en votre faveur les esprits de ceux qui fréquentoient alors la Cahédrale, et qui vous attendoient avec une sainte impatience, il falloit en faire fermer les portes un jour avant votre entrée solemnelle; je veux bien croire que n'étant pas encore arrivé, vous étiez étranger à cet acte d'injustice et de violence; j'en laisse l'honneur au Préfet qui l'a commandé, et qui est *un bon Prêtre* (1): c'est à celui qui a fait cet outrage et à Bayeux et à la loi, de dire s'il ne vous suffisoit pas de recevoir les clefs de votre église quand vous vous seriez présenté pour y entrer; si d'ailleurs il étoit nécessaire de les avoir toutes, et si, lorsque Bonaparte prenoit possession d'une place, il en chassoit les habitans.

Mais j'oserai vous demander, et je vous prie instamment de m'apprendre ainsi qu'à une multitude de bonnes gens que cette conduite a scandalisés, pourquoi vous avez souffert que le doyen du feu chapitre ait rebéni la cathédrale de Bayeux? Est-ce donc que *Monseigneur* et le *chapitre* ne pouvoient pas entrer, sans compromettre leurs personnes, dans un lieu où restoit bien Jesus-Christ? Quand les prêtres assermentés seroient aussi hérétiques qu'ils sont orthodoxes, les anciens évêques de France n'ont-ils

(1) Heureux les départemens qui ont des Préfets comme ceux de la Manche et de l'Orne!

pas décidé (1) qu'une église n'est point profanée pour avoir servi à la profession de l'hérésie et du schisme ? N'est-il pas constant qu'à *Strasbourg* et ailleurs, long-tems avant la révolution, les catholiques célébroient sans scrupule et sans faire aucune purification dans le même temple où les Luthériens exerçoient leur culte ? Dites-nous donc comment vous avez permis qu'on abusât des cérémonies de la religion pour tromper l'ignorance et entretenir le fanatisme ? Dites-nous si ce n'étoit pas pour échapper au ridicule qui devoit les suivre, et parce qu'ils en rougissoient eux-mêmes, que les acteurs de cette scène étrange ont répandu leur *eau Grégorienne* dans l'intérieur de l'édifice, contre les dispositions de leur propre rituel qui veut que l'aspersion s'en fasse au dehors comme au dedans de l'église, et en dépit de la raison qui crie à tous les hommes, que *le scandale public doit être publiquement réparé.* Dites-nous enfin pourquoi vous avez laissé corrompre dans le tabernacle les hosties que les constitutionnels avoient consacrées, et que vous ne brûlez pas les ornemens qu'ils ont portés ?

Je me hâte de passer à votre installation et aux merveilles qui l'ont signalée. Certes les Duchemin, les Bisson n'en eurent pas une si brillante ni si pompeuse ; mais aussi la leur étoit plus accommodée à leur goût, à celui des fidèles, et se rapprochoit plus de celle des tems apostoliques. (Mais il y avoit peut-être plus de gloire à être

(1) Lettre Pastorale de M. l'évêque de Langres (1791), souscrite par 39 évêques, au nombre desquels on voit M. de Cheylus.

évêque dans ce tems-là : le gouvernement ne prodiguoit alors ni *honneurs* ni *pensions* ; il étoit tyrannique et impie.) On est allé vous chercher processionnellement, non à l'église St. Vigor, comme les plus religieux de vos prédécesseurs, qui en venoient ordinairement pieds nus, et sur les pas desquels on jettoit de la paille ; mais on vous a pris à l'hôtel de *Campigny* que l'humilité d'un NESMOND n'auroit pas préféré à la maison du Seigneur ; et Dieu sait combien de bénédictions vous avez recueilli sur votre route ! Que n'a-t-on pas dit (1) quand on a sçu que le vénérable Bisson, qui étoit descendu avec tant de générosité de son siége, et qui se faisoit

---

(1) Jamais peut-être installation n'a été plus bruyante ni plus tumultueuse que celle de M. Brault. Un prêtre cependant a porté la flatterie jusqu'à dire dans la chaire de la Cathédrale, que cet évêque, qu'il ose qualifier de successeur *immédiat* des Cheylus, est venu comme les Exupère et les Regnobert, et qu'à sa voix les portes de l'église se sont ouvertes. M. Richard auroit dit plus vrai s'il eût assuré que l'entrée de son *apôtre* ressembloit à celle d'un conquérant dans une ville prise d'assaut, et que les portes des cœurs s'étoient fermées ; ou plutôt il auroit mieux fait de se taire. Qu'importe, dans un sermon sur la *Prière*, que M. Brault soit le successeur *immédiat* des Cheylus ou des Bisson ; cela prouve-t-il qu'il pontifie avec plus de décence et de gravité qu'un autre, ou engage-t-il les fidèles à reciter un *Pater* de plus ? Non ; mais cette étincelle jetteé dans des esprits ardens, peut causer un grand incendie : aussi un vieux militaire entendant ce prédicateur, dit : *Voilà un B. qui bat le fusil sur un baril de poudre.* L'érudition de M. Richard nous fait espérer une dissertation savante sur le pape qui a envoyé St. Exupère, et sur le contenu de ses bulles.

une fête de vous y porter, (1) avoit été repoussé par vous, ainsi que le clergé fidèle qu'on abreuva si souvent d'amertumes, et qui prêcha toujours et venoit encore vous demander la paix ! Que de larmes la religion a versées quand elle a vu que ses plus intrépides défenseurs n'avoient pas été trouvés dignes de marcher à la suite de quatre-vingt prêtres émigrés ou rétractés dont ils se montroient néanmoins les frères ! Mais l'indignation est montée à son comble quand on a vu qu'au lieu de revenir sur vos pas et de faire oublier un moment d'erreur, vous continuez vos injustices et vous organisez une persécution nouvelle; quand vous interdisez des pasteurs qui édifient depuis 20, 30 et 40 ans leurs paroissiens, parce qu'ils tiennent à leurs sermens, tandis que vous approuvez et mettez à leurs places de jeunes ecclésiastiques qui ont à peine salué la porte de la théologie, et dont le plus grand mérite est de n'avoir rien fait pendant la révolution, ou d'avoir formé des *vœux* pour nous en Angleterre. Eh! pourroit-on bien ne point passer de l'étonne- à la colère, et de la colère à la pitié, lorsqu'on apprend qu'un pontife même porte la fureur jusqu'au délire; qu'il ne daigne pas donner le titre d'évêque à son collègue, et qu'il lui refuse la permission de dire une messe basse et d'assister aux offices, sous

---

(1) C'étoit plutôt à M. Bisson qu'au ci-devant doyen du chapitre à installer M. Brault. Les lois organiques disent que les évêques seront installés par les archevêques ou par le plus ancien suffragant de l'arrondissement métropolitain.

le prétexte que celui-ci n'est pas du diocèse (1)? Que dis-je ! quand on sait que prêtres et évêque, aucun n'a pu obtenir votre agrément pour absoudre et communier deux agonisans ! *Obstupescite cœli !* Prélat cruel, vous arrachez à l'homme probe, à la femme innocente l'unique consolation que les tyrans ne refusoient pas même aux criminels qu'ils envoyoient à l'échafaud, celle de voir leur prêtre recevoir leur dernier soupir. Ah ! vous en répondrez devant Dieu ; mais en attendant que sa justice éclate contre les ames dures ou jalouses, quelles raisons alléguerez-vous pour vous excuser devant les hommes ? Quoi ! Bisson n'est pas évêque ! il ne peut s'asseoir à côté de vous ; il vous souilleroit par sa présence ! La moindre connoissance de l'histoire suffiroit pour détruire vos préjugés. Il est certain que St.-Brice fut chassé injustement de son siége ; cependant il qualifioit d'*évêque de Tours* Armence, que le peuple avoit choisi après Justinien, quoique cette église n'ait pas voulu le reconnoître dans la suite. Le concile d'Ephèse assemblé pour juger le *Nestorianisme*, envoye des députés à Nestorius, en l'honorant du titre de *très-saint évêque* ; et c'est sous ce nom auguste qu'on l'invite à prendre sa place entre les prélats. M. Bisson étoit-il moins digne de ce titre qu'Armence qui occupoit depuis sept ans

(1) C'est de cette ridicule raison que se sert encore M. Brault pour écarter des places une multitude de prêtres assermentés qui sont dans les parties mêmes des diocèses de Lisieux et de Séez réunies à celui du Calvados. L'église de Bayeux va san doute perdre aussi par-là beaucoup de prêtres insermentés ! ! !

le siége d'un évêque vivant et calomnié ? En étoit-il moins digne que Nestorius qui refusoit à Marie la qualité de mère de Dieu, et qui avoit été déjà condamné *dans un concile de Rome ;* ou bien M. Brault se croit-il au-dessus de St.-Brice, et plus éclairé, plus sage que deux cents et tant d'évêques qui ne craignoient pas de s'avilir en parlant ainsi à Ephèse?

Le gouvernement n'exige qu'un an pour acquérir un domicile, afin de remplir les plus belles fonctions de la République ; trois années ne suffisent pas à vos yeux pour avoir le droit de dire la messe dans votre église. Eh ! Monsieur, peut-on voir trop d'ames pures aux pieds de vos autels ? Si M. Bisson vouloit s'en arracher, vous dévriez être le premier à l'engager, à le presser d'y monter. Quelle honte ! quelle horreur que vous forciez un homme revêtu du même caractère que vous, et qui honoreroit encore plus votre clergé par sa piété que par ses cheveux blancs, à faire tous les jours une demi-lieue pour épancher son cœur devant les tabernacles, et qu'il ne puisse offrir le saint sacrifice pour ses persécuteurs, ou délivrer des ames du purgatoire à Bayeux, sans que l'évêque de Coutances n'y consente ! (1) Dans quel

---

(1) M. Brault dit devant le monde qu'il faut que M. Bisson justifie de sa communion avec M. l'évêque de Coutances, et il dit en particulier que M. Bisson doit s'adresser au cardinal Caprara. Mais si M. Rousseau ne veut pas plus entendre parler de M. Bisson que M. Brault, où ira donc ce respectable et malheureux vieillard ? Il faut s'adresser au cardinal Caprara, sans-doute pour recevoir un *mandatum absolutionis*, comme les

siècle sommes-nous ? est-ce donc ainsi que les archidiacres raisonnent à Poitiers ? (1) Oui, il faut que vous soyez bien imbu des maximes que l'on enseigne dans ce diocèse (2), pour avancer tous les paradoxes dont vos discours sont pleins. Ne pouviez-vous pas louer le concordat, sans l'attribuer à Marie? n'étoit-ce pas en dire assez de bien que de le regarder comme une *convention mémorable à laquelle nous devions le précieux avantage de rendre à l'Eternel*

---

prêtres ordonnés depuis la révolution, ne sont admis qu'à condition qu'ils obtiendront un indult de M. le Légat, *propter malam promotionem.* Un évêque de Bayeux (d'Ossat) fut jadis assez complaisant pour recevoir à genou les coups de baguette, dont une Eminence vouloit bien honorer son dos, au lieu de celui de Henri IV, qui y consentoit parce qu'on ne frappoit pas sur le sien ; mais le bon homme Bisson ne se prêtera jamais à cet acte de foiblesse ; il aura le courage de ses collègues et du citoyen Portalis, auxquels M. Bernier eut la bonté de remettre un semblable *mandat*, et qui le lui rendirent ou le jettèrent au feu en sa présence.

(1) Les Grands-Vicaires de Bayeux ont-ils donné plus de preuves de discernement et de lumières, quand ils ont refusé même le serment de Liberté et d'Egalité, et qu'ils ont fait imprimer que les *Indulgences d'un* chapelet Brigitin *revenoient à celui qui l'avoit prêté!* montrent-ils, je ne dis pas de la bonne foi, mais même un peu de délicatesse, lorsque dans leur *monitum* de 1801, voulant caractériser les prêtres assermentés et les magistrats qui les ont mis en place, ils nomment les uns et les autres des PÉCHEURS PUBLICS, et les confondent avec les *sacrilèges*, *les meurtriers*, *les voleurs et les incendiaires* !

(2) La théologie de Poitiers étoit infectée du poison de l'ultramontanisme : M. Daguesseau en a demandé la suppression dans un mémoire fait exprès pour en montrer le danger, T. 13.

de solemnelles actions de graces, (1) *et vous celui de voir réunis* (2) *autour de vous un clergé respectable et édifiant*, (3) *des juges intègres et éclairés*, *des guerriers braves et magnanimes*, *des administrateurs zèlés*, *présidés par un magistrat que sa sagesse et son amour pour le bien public rendent si cher à ce département ?* Etoit-il besoin de vous écrier : *Vierge sainte, vous dictâtes les articles de cet accord.* Elle n'a pas plus dicté le concordat passé entre Bonaparte et Pie VII, que celui qui fut fait entre Léon X et François I. Notre immortel consul a vu tout le monde recevoir son ouvrage avec respect et reconnoissance, tandis que le roi ne put faire accepter le sien qu'au milieu des bayonnettes, et cela est glorieux pour Bonaparte autant que juste : les circonstances dans lesquelles paroissoit le nouveau concordat étoient déplorables, et puisqu'il offroit l'avantage de mettre fin aux malheurs qui désoloient depuis

---

(1) Est-ce qu'avant votre arrivée on n'avoit pas remercié solemnellement le Seigneur de ses bienfaits, ni célébré tous les triomphes de la patrie !.

(2) Quand nos pères se sont soustraits légitimement à l'obédience des pontifes Romains, ils n'étoient pas pour cela divisés entr'eux ni séparés de leurs évêques. L'union entre les premiers pasteurs et les fidèles doit être indépendante des décisions des papes, quelque respectables qu'elles soient, quand elles sont seules.

(3) Vous entendez sans-doute ici les prêtres insermentés ; vous ne pouvez parler des autres à qui vous ôtez le pouvoir d'administrer les Sacremens : on n'interdit point des hommes dont la conduite seroit *édifiante*.

dix ans la France, tous les amis de la religion et du bonheur social ont bien fait de se rallier autour de lui. Les insermentés ne pouvoient, d'après leurs maximes, refuser de se soumettre à la volonté du Pape, et les constitutionnels, dont on ne condamnoit nullement les principes, devoient donner au gouvernement qui leur montroit une si tendre sollicitude, la plus éclatante et la dernière preuve qu'aucun sacrifice ne leur coûtoit, dès qu'ils sauvoient la vérité et l'honneur. Dites donc maintenant, Monsieur, que Bonaparte a trouvé le moyen de resserrer les nœuds qui ont *toujours* uni l'église de France avec celle de Rome, et de réconcilier tous les citoyens de la République entr'eux; mais si Marie avoit *dicté cet accord*, elle auroit sûrement rétabli les élections des évêques et rendu aux métropolitains les droits que tant de saints conciles ont consacrés, etc. Mais si Marie vous parloit quelquefois à vous-même, vous ne répéteriez pas à la plupart de ceux qui vous abordent, que *l'adhésion au concordat est la condamnation formelle* (1) *de la constitution civile du clergé*;

(1) Si la déclaration prescrite par le gouvernement est la censure de la constitution, comme le prétend M. Brault, pourquoi le *secrétaire* le Moussu dit-il qu'elle ne suffit pas pour être dans la communion *intérieure* de *Monseigneur* ! c'est ainsi qu'il nomme le Prélat; *amat enim vocari Rabbi.* Pourquoi Monseigneur lui-même demande-t-il quelque chose de plus, afin d'avoir part à ses faveurs... Est-ce qu'on ne peut pas être dans la communion de son évêque, sans être en tout de son opinion? Nous dirons plus : on peut bien être séparé de la communion de son évêque, sans l'être de celle de l'église. « Les papes, dit

vous assureriez au contraire les simples, dont on cherche à allarmer les consciences, que *les prêtres ne condamnent pas* plus la constitution, en adoptant le concordat de 1801, que nos ancêtres n'abjurèrent la pragmatique sanction, en observant celui de 1515. (1) On respecte l'autorité qui commande, on s'y soumet par amour de l'ordre et de la tranquillité publique ; mais la raison conserve et proclame éternellement ses droits.

Voyez, continuez-vous dans les conférences secrètes et *amicales* que vous demandez aux assermentés, l'*accueil favorable qui nous a été fait dans tous les pays : nous avons été reçus par tous les évêques, et considérés par tous les peuples*; *n'est-ce*

» Tillemont, s'estiment heureux aujourd'hui de pouvoir re» courir à l'intercession de St. Flavien d'Antioche, et de » St. Elie de Jérusalem, dont ils ont toujours rejetté la com» munion, tant qu'ils ont été sur la terre ; et de même que » tous les raisonnemens et toute l'autorité de Gelase et d'Hor» misdas, qui ont obligé les Grecs d'ôter de leurs dyptiques le » nom de Macédone de Constantinople, n'ont pas empêché » qu'ils ne l'honorent aujourd'hui comme un saint, et qu'on » ne soutienne qu'il est digne de cet honneur. » Ainsi les décisions et les rebufades de M. Brault, qui ne veut point compter M. Bisson parmi les évêques de Bayeux, n'empêcheront pas que le nom de cet illustre Pontife ne soit inscrit dans les fastes de la religion, comme il l'est déjà dans tous les cœurs.

(1) En 1635, le clergé apprenant qu'on avoit inséré le concordat dans le *recueil général de ses actes*, déclara qu'il n'entendoit point par-là donner une *approbation* même *tacite* au concordat, et qu'il n'étoit dans ses livres que pour la commodité des ecclésiastiques qui pourroient en avoir besoin.

pas une preuve de leur suffrage? Vous avez été bien accueilli chez les étrangers: eh ! Monsieur, vouliez-vous donc qu'ils vous égorgeassent? Les protestans d'Angleterre, d'Hollande, de la Suisse, de la Prusse, de l'Allemagne, les Mahométans, etc. etc. qui viennent en France, sont bien vus et bien fêtés; ils peuvent même observer leur culte avec leurs sectaires : les catholiques ne l'approuvent pas pour cela. On a été touché de vos malheurs, ce n'est pas une preuve que l'on ait partagé vos sentimens... Je suis charmé qu'on vous ait secouru et pensionné dans votre exil forcé ou volontaire; il n'y a donc pas eu parmi vous autant de martyrs que l'on s'est plu à le débiter, et les peuples avec lesquels nous étions en guerre se sont montrés non-seulement humains, mais encore bienfaisans et plus généreux qu'un grand nombre de Français. Combien de nos concitoyens n'a-t-on pas laissé impitoyablement périr, parce qu'ils avoient un frère à l'armée, ou qu'ils suivoient tel pasteur ! Ah ! comparez, Monsieur, comparez encore une fois, je vous en supplie, les lois contre lesquelles vous avez tant déclamé, et auxquelles vous n'avez pu vous résoudre de vous soumettre, avec celles que vous jurez maintenant d'observer; rapprochez votre conduite passée de votre conduite actuelle, et condamnez après cela, si vous l'osez, des prêtres qui, dans leur dévouement entier pour la patrie, accordant à la puissance civile tout ce qu'elle attendoit de leur amour, n'ont cependant rien enlevé à l'église de sa beauté ni de sa gloire,

et qui auront toujours le mérite d'avoir fait, il y a douze ans, par devoir, ce que vous faites à présent par nécessité. Que dis-je ! Monsieur, il n'étoit alors question ni du divorce, ni du mariage des prêtres, ni de l'abolition de presque toutes les fêtes. Les ennemis du serment, pour jetter le trouble dans les ames timorées, annonçoient avec plaisir, et aux époux et aux ministres de la religion, la liberté de contracter bientôt de nouveaux engagemens ; ils se flattoient que les constitutionnels consacreroient toutes les infractions des règles saintes ; et aujourd'hui le *bon prêtre* met sans scrupule une femme entre les bras d'un autre aux pieds de l'autel (1), et bénit dévotement les divorcés. (2) Les fêtes mêmes qui remontent jusqu'au temps des apôtres (3) n'ont plus qu'un jour de solemnité, et celles qui comptent douze et quinze cents ans de consécration et d'hommages sont effacées du calendrier de l'église gallicane. A la vérité vous prétendez dans l'*ordo* (4) que vous venez de faire imprimer, que *les fêtes qui sont supprimées ne le sont point, à proprement parler, puisque l'office s'en fera à l'église comme au précédent : les fidèles*, ajoutez-vous, *sont seulement dispensés de les chommer.* Vous pouviez dire aussi bien que les jeûnes des veilles subsistent toujours, quoiqu'il soit permis de manger dès le matin et de faire un repas le soir. Applaudissez-

(1) M. Renauld.

(2) Le ci-devant official.

(3) Pâques et la Pentecôte.

(4) Bref pour la recitation du bréviaire.

vous plutôt, Monsieur, de cette grande réforme; elle est l'ouvrage de vos consciencieux coopérateurs. Ils avoient supprimé ou transféré toutes les fêtes aux dimanches en l'an 7 (1). Le gouvernement a cru qu'il devoit suivre cet exemple et *user d une sage condescendance*; il a réduit les fêtes à quatre (2).

Vous ne pouviez revenir de votre étonnement, quand vous pensiez que l'assemblée constituante effaçoit d'un trait de plume quarante-neuf évêchés; que sur cent trente-deux, elle en laissoit seulement quatre-vingt-trois dans un empire aussi vaste que la France (3) : aujourd'hui il n'y en a plus que soixante, et la République est beaucoup plus étendue, et renferme un bien plus grand nombre de juifs, de protestans et d'incrédules.

Les villes et les bourgs de six mille habitans devoient former une paroisse, et vous trouviez que cela surpassoit les forces d'un seul homme; (4) désormais il n'y aura que trente-sept cures et environ quatre cents succursales pour tout le diocèse, et pas un de vos prêtres ne craint de succomber sous le fardeau; ils seront les premiers à s'en charger, ils se disputent déjà les places : M. Renauld lui-même, qui a signé sur le registre de la municipalité qu'il renonçoit à l'exercice de ses fonctions, n'en

(1) Annuaire liturgique parisien, à l'usage du culte catholique.

(2) Les insermentés de Paris avoient encore conservé le lundi de Pâques.

(3) Voyez les Brefs et toutes les Lettres Pastorales.

(4) *Id.*

cède

cède aucune à personne, et usurpe toutes celles des autres (1).

Quoique le traitement des évêques fût de douze à vingt mille francs, que la plupart des anciens pussent en avoir un de trente mille, et que celui de l'archevêque de Paris s'élevât même jusqu'à cinquante ou soixante-quinze mille francs, les prélats ne vouloient pas être assujettis, *comme de vils mercenaires, à recevoir une somme si modique, avec laquelle ils ne pouvoient soutenir la dignité du caractère épicsopal:* ils appeloient dédaigneusement cela, être *salariés par la nation.*

Comment appelez-vous aujourd'hui les dix ou quinze mille fr. que le gouvernement actuel donne, et que vous recevez de si bonnes graces? de quel nom le décorez-vous?

---

(1) Voici une preuve de l'équité de ce curé *provisoire*: Il a arrêté *provisoirement* (c'est-à-dire sans-doute pour le temps que les *constitutionnels* seront à Bayeux) que « les » prêtres qui voudront dire la messe se procureront les » choses nécessaires au sacrifice, ou payeront deux sols à la » sacristie. » De quel droit M. Renauld change-t-il la destination des offrandes? l'argent que les fidèles donnent aujourd'hui à l'église ne tient-il pas lieu du pain, du vin, et des cierges qu'ils apportoient autrefois à l'autel; et n'est-ce pas pour avoir ce qu'il faut? Quoi! des prêtres qui ont rendu tous les services, et auxquels on a tout ravi, dont un est réduit, pour vivre, à manger dans l'*hôpital* avec les domestiques, ne pourront dire la messe, même pour le pauvre qui ne leur présente *rien*, sans qu'il ne leur en coûte encore deux sols!

Tous les curés et vicaires étoient bien dotés, ils pouvoient de leurs épargnes assister le pauvre ; aujourd'hui ils n'ont que le stricte nécessaire, et ils ne doivent pas beaucoup compter sur la ressource de l'octroi et des oblations.

Que n'avez-vous pas écrit, que n'avez-vous pas fait pour armer le fanatisme et renverser les principes de la tolérance chrétienne ? *Toutes les sectes*, disiez-vous, *jouissent de la liberté à la faveur des lois nouvelles :* et par les lois organiques, les sectes ont encore plus de liberté ; on donne des temples aux Luthériens et aux Calvinistes, on assure leurs règles, on leur rend communes les lois qui autorisent les fondations parmi les catholiques.

Vous ne vouliez pas entendre parler d'égalité ; vous la regardiez comme une injure ou une chimère, et aujourd'hui c'est elle qui élève votre roture sur le siége de Bayeux, et qui vous ouvre la porte à de nouveaux honneurs.

Autrefois chacun étoit libre de vous donner les titres les plus magnifiques, tout le monde pouvoit vous *monseigneuriser* à son aise ; aujourd'hui on ne peut vous donner d'autre nom que celui de *monsieur*, comme au simple bourgeois, ou celui de *citoyen* que vous avez si long-temps tourné en ridicule.

Vous vous êtes révolté contre le remplacement des curés, commandé par les lois ; et vous arrachez d'anciens pasteurs de leurs paroisses, malgré la défense expresse du gouvernement.

Il n'y a peut-être point d'outrages que n'ayent

essuyés les prêtres généreux qui ont sacrifié leur fortune et leur vie pour retenir dans le bercail une multitude de brebis abandonnées ; on n'a cessé de crier aux *schismatiques*, aux *intrus*, aux *voleurs*, aux *loups*, etc. etc. Comment appellerez-vous les pasteurs qui ont laissé leurs troupeaux quand ils n'en ont plus espéré ni lait ni toison, et qui accourent de toutes parts pour le reconduire aujourd'hui que le gouvernement rebâtit les bergeries et que la laine est revenue? comment enfin nommerez-vous tous ces hommes qui se jettent dans les villes pour s'engraisser de notre substance et moissonner jusque sur les tombeaux? (1)

Ceux qui achetoient des biens ecclésiastiques, vous les traitiez d'*invaseurs* et de *sacrilèges ;* vous faisiez gronder les foudres de l'église sur leurs têtes; vous les avez forcés de restituer sous peine de *damnation* ; et aujourd'hui il vous est défendu d'inquiéter les acquéreurs des domaines nationaux, et vous êtes autorisés à répondre, quand on vous consulte à ce sujet, que l'*on peut les garder en sûreté de conscience.*

Selon vous, tout prêtre, tout enfant de l'église étoit obligé de s'expatrier plutôt que de jurer de maintenir une constitution que l'on disoit *anathématisée* à Rome; et vous, évêque par *la grace même du St. Siége,* vous jurez aujourd'hui d'*enseigner* dans votre séminaire la déclaration du clergé de 1682, qu'Alexandre VIII a *condamnée ;* c'est-à-

(1) Il faut bien que les bons prêtres fondent leur fortune sur les inhumations, puisqu'ils n'y appellent presque jamais les autres.

dire, vous prenez Dieu à témoin que vous *maintiendrez de tout votre pouvoir* les actes de cette célèbre assemblée, quoiqu'un souverain pontife les ait regardés comme *nuls,* et en ait défendu l'observation, s'y fût-on même engagé par *serment;* enfin, vous croyez pouvoir faire, sans exposer votre salut, tout ce que vous avez reproché aux constitutionnels, et même plus qu'on ne leur avoit demandé. Où avez-vous donc acquis tant de science? étoit-ce en Angleterre, en Espagne, etc. etc., que vous avez trouvé ces nouvelles lumières? la théologie de ces lieux est bien différente de la nôtre! — C'est, répondez-vous, que le pape a parlé. (1)

Eh bon Dieu! que ne parloit-il plutôt! dès qu'il le pouvoit, il le devoit. Que de maux il auroit épargnés à la France! que de larmes et de sang son silence a fait couler depuis douze ans dans les deux mondes! Il est bien à craindre, Monsieur, que ces scènes d'horreurs ne se renouvellent au milieu de nous! Que faites-vous? que font tous vos prêtres pour les empêcher? Si vous êtes les

(1) Ce langage ne convient nullement aux évêques de Bayeux, qui sont dans l'habitude de désobéir aux souverains pontifes. Grégoire XIII, en jugeant la contestation qui s'étoit élevée au concile de Rouen, de 1581, pour la préséance entre les évêques de Sèez et de Bayeux, il décida en faveur du premier, le plus ancien en ordination, parce que selon lui, dans ces occasions, on ne doit avoir aucun égard à l'ancienneté du siége. Nonobstant le jugement de ce pape, les évêques de Bayeux ont toujours réclamé contre cette décision. Voyez l'histoire de Bayeux, par Béziers.

ministres d'un Dieu de paix, pourquoi jettez-vous les uns et les autres le trouble dans les consciences, et cherchez-vous à diviser les citoyens, en rappelant des querelles qui doivent être étouffées et des malheurs qu'il faudroit oublier? N'est-ce pas par un rafinement de méchanceté que, dans un jour où un père vraiment digne de ce nom, devoit jetter un voile épais sur les fautes des enfans prodigues, et dilater en quelque sorte ses entrailles pour les embrasser tous avec plus de tendresse, vous avez pris plaisir à retracer tous les scandales des temps révolutionnaires, afin de signaler les magistrats qui ont été forcés de les commander, et les citoyens qui ont eu la foiblesse de s'y prêter? Quoi! vous avez eu le front de vous écrier : *O! combien cette auguste cérémonie est différente de ces fêtes impies et sacrilèges par lesquelles on chercha si long-temps à nous étourdir sur nos malheurs! elles n'offroient à nos yeux que l'image du désordre : elles nous effrayoient par la vue d'objets hideux, horribles et dégoûtants*, etc.; *c'étoit sur les débris du sanctuaire que l'on venoit insulter à l'Eternel, afficher l'impudeur et l'indécence*, etc. etc. etc.; et c'est aux pieds de ce même sanctuaire, relevé par le repentir et la libéralité d'une partie des coupables, que vous osez tenir cet *impudent* et *indécent* langage! Qu'auriez-vous dit, Monsieur, si le magistrat qui étoit chargé de prononcer un discours civique sur la place vous eût invité de venir l'entendre à la tête de votre clergé, et qu'il eût fait la compa-

raison des douceurs auxquelles il étoit enfin permis de se livrer, avec tous les massacres et toutes les horreurs de la Vendée ! s'il se fût écrié au milieu des transports que devoit inspirer un si beau jour : « O ! combien il est plus doux et plus glorieux » pour la religion de voir ses pontifes et ses prêtres » s'embrasser mutuellement et attirer des bénédic- » tions sur leurs ennemis, que de s'excommunier » les uns les autres, et de dire la messe sur les » cadavres des patriotes à *Machecou* » ! Vous auriez condamné ces affreuses images avec raison ; elles auroient été déplacées dans un jour de réunion, où l'on ne doit parler que de réjouissance et de bonheur. Pourquoi donc avez vous tenu un discours encore plus rebutant dans la bouche d'un pontife envoyé pour prêcher la paix ? croyez-vous donc que les constitutionnels ayent gardé jusqu'ici le silence, et ne nous ayent pas reproché avec énergie et nos erreurs et nos crimes ? Ils ont élevé la voix dans le temps qu'il étoit nécessaire de l'entendre, et où il y avoit quelque mérite à le faire ; ils ont tonné, foudroyé, tant qu'a duré notre sommeil et notre léthargie ; mais aujourd'hui que nous sommes réveillés, que nous les écoutons et que nous les suivons, ils regardent comme très-inutile de faire tant de bruit ; ils laissent aux faux braves qui se sont cachés, à crier haut quand le danger est passé, et aux cœurs durs et superbes, la triste satisfaction de faire rougir des coupables ; contens de notre retour, loin de chercher à nous humilier, ils nous

relèvent, ils nous pardonnent et ils nous aiment.

Et moi aussi, reprenez-vous, j'engage tous les hommes à se pardonner et à s'aimer. *Malheur à tous ceux qui, obstinés dans leurs principes et leurs opinions, implacables dans leur haine, nourriroient encore des sentimens d'aigreur et de vengeance contre leurs frères, et refuseroient de faire, pour l'honneur de la religion, pour le bien de l'état, pour leur propre tranquillité, quelques légers sacrifices; c'est à nous sur-tout, prêtres du Seigneur, qu'il appartient de donner l'exemple*, etc.

Voilà des sentimens bien nobles et bien élevés, M. l'évêque; à ce langage divin, je reconnois le ministre de l'évangile; mais malheureusement ces belles maximes dont vous ornez vos écrits, ne sont que des phrases astucieusement placées pour surprendre la religion du gouvernement et obtenir les honneurs de l'*anneau* (1), ou plutôt ce sont autant d'imprécations que vous prononcez contre vous. Quoi! vous dites anathême à *ceux qui sont obstinés dans leurs principes et leurs opinions!* en avez-vous jamais changé? n'êtes-vous pas toujours attaché à votre sens? ce que vous avez avancé une fois, ne le soutenez-vous pas opiniâtrément? vos paroles ne vous semblent-elles pas autant d'oracles que l'on n'oseroit contredire sans impiété? avez-

(1) Cette lettre pastorale qui regarde les prêtres et les fidèles, n'a été envoyée ni aux uns ni aux autres : du moins elle n'a pas été publiée à Caen ni à Bayeux. (cela auroit fait rire ou plutôt gémir.)

vous une autre manière de penser et d'agir? en un mot, votre tyrannie n'est-elle pas la même ? Quels curés patriotes avez-vous rétablis dans leurs fonctions (1)? n'en interdisez-vous pas encore tous les jours de nouveaux en faisant fermer les églises que vous ne pouvez livrer *exclusivement* aux insermentés ? votre cathédrale même n'est-elle pas entre les mains des Anglais ? y voit-on Bisson ; et qu'y font ses anciens coopérateurs, les citoyens Lescuyer, Moulland et Anchard ? *Vous êtes persuadé que la réconciliation des frères est un sacrifice agréable aux yeux du Seigneur*, et depuis six mois que vous avez repoussé le plus aimant de vos collègues, vous ne l'avez pas encore embrassé ! Vous voyez *avec douleur*, dites-vous, *que l'on voudroit encore établir des distinctions dans l'exercice des fonctions du saint ministère, entre des prêtres qui sont tous unis de communion avec nous et avec le chef de l'église universelle.* Mais n'est-ce pas vous qui faites acception de personnes, en ne remettant dans leurs fonctions que les prêtres qui les ont cessées ; en appelant même des étrangers pour desservir la cathédrale, tandis que vous rejettez de cette église les curés qui en ont réparé presque toutes les ruines, et qui y ont maintenu le culte public dans les temps les plus affreux ?

(1) On a vu passer par Caen un prêtre qui a fait plus de 150 lieues, par tous les voyages que lui a occasionnés M. Brault, pour obtenir l'ouverture de son église, et quoique ce prélat semblât accorder tout, le prêtre a fini par ne rien avoir.

n'est-ce pas votre curé *provisoire*, (lequel n'a provisoirement jurisdiction sur *rien*)? ne sont-ce pas vos vicaires qui entretiennent ces distinctions ridicules, injurieuses au sacerdoce, funestes même à la tranquillité des familles, et qui ne sont néanmoins déshonorantes que pour eux, lorsqu'ils défendent ou ne permettent (1) que par grace à un curé d'administrer ses propres paroissiens; qu'ils rebénissent les mariages, font recommencer les confessions, et aiment mieux rester dans le cimetière de St. Loup, presque sous les fenêtres d'un cabaret, que d'entrer dans l'église du curé *constitutionnel*, où il conviendroit de faire l'office, en atten-

(1) M. le curé provisoire a bien voulu permettre à M. ** d'administrer les sacremens de Pénitence et de Mariage à deux personnes qui l'en avoient prié. M. Renauld ne regarde sans-doute pas ce pasteur comme *suspens* ni comme *irrégulier*, puisqu'il *l'autorise* à exercer toutes les fonctions de son ordre. Pourquoi donc envoye-t-il à confesse les autres prêtres assermentés, pour être relevés des censures qu'ils n'ont point encourues?

Si l'absolution et la bénédiction nuptiale reçues des mains de ces pasteurs sont mauvaises; comment M. Renauld a-t-il permis de les donner, même comme il le dit, *pour cette fois seulement*? Veut-il que les fidèles se damnent *provisoirement*, sauf à les sauver après? si elles sont bonnes; pourquoi ne permet-il pas de les donner à tous ceux qui les demandent, et pourquoi ses collègues obligent-ils à en recevoir de nouvelles? Qu'ils nous citent, ces docteurs, la page de l'histoire où on lit que les fidèles de Tours et d'Antioche ayent été condamnés à répéter les péchés qu'ils avoient confessés et à faire rebénir les mariages qu'ils avoient contractés pendant sept ans qu'Armance occupa le siège de St-Brice et pendant

dant le corps d'un défunt que l'on apporte de *Brunville*, sans croix ni chant ? Aussi voyons-nous la plupart des prêtres de votre communion *intérieure*, tenir la même conduite, ou plutôt renouveller ces scènes *scandaleuses qui occasionnent des troubles et font triompher les ennemis de la religion.* Tantôt ils rejettent un parrain qui suit son curé constitutionnel, et tantôt ils refusent la sépulture à une personne qu'un prêtre assermé a confessée. Ici, de peur que les fidèles ne se souillent en assistant à la messe d'un *jureur*, (c'est le mot dont ces Messieurs affectent de se servir) on les assemble à l'église, et on les occupe à chanter des cantiques pendant l'heure où l'on célèbre l'office dans les paroisses voisines. Là, si le prêtre patriote, auquel on ne sauroit empêcher de dire la messe, ne se trouve pas au moment précis marqué pour le *sacrilège*, on le renvoye brutalement, sans égard pour son âge ni pour ses infirmités, et on ne lui permet pas même d'attendre jusqu'à midi, quand tous les bons prêtres ont satisfait leur dévotion, pour suivre tranquillement la sienne.

---

vingt-trois ans que Grégoire fut sur celui d'Anastase, qui avoit été chassé par l'empereur Justin ! Que des personnes recommencent leurs confessions, parce qu'elles n'y ont point apporté les dispositions nécessaires, cela paroît juste ; mais qu'on les y oblige, sous prétexte que le curé n'avoit pas de pouvoir, c'est l'effet de l'*ignorance* ou de la *curiosité*. Regarder un mariage contracté seulement devant le magistrat, comme un concubinage voilé, et dire que la fille honnête qui s'endort sur la foi d'un sacrement reçu d'un pasteur *assermenté*, n'est qu'une profane qui se réveille encore prostituée, c'est une *horreur*.

Plus loin c'est un desservant également *provisoire*, qui non content d'avoir chassé son vénérable prédécesseur, et de la sacristie et du chœur, trouve encore que sa piété l'importune dans le coin de l'église où il l'a reléguée, vole à l'autel qu'on y dresse tous les jours, et en arrache avec violence la nappe et le livre, pour empêcher son malheureux collègue d'offrir d'autre sacrifice que celui de ses larmes. Presque par-tout on insulte à la fidélité des constitutionnels, à la probité des acquéreurs de biens nationaux, et presque par-tout les maires font descendre les prédicans des chaires. Par-tout le père se sépare du fils et la fille se sépare de la mère; l'épouse méconnoît les droits de l'époux, et l'époux confondant la religion avec le prêtre et maudissant l'une et l'autre, court dans les bras des débauchées oublier le malheur de n'avoir plus d'épouse. Le dirai-je! et qui l'entendra sans fremir? on a vu un curé vertueux, ébranlé par les menaces et les promesses d'un supérieur fanatique, signer la rétractation de ses sermens, et peu de jours après, ne pouvant faire déchirer l'acte d'infamie qu'on avoit arraché à sa faiblesse, ensevelir son parjure et ses remords dans la mer. (1)

Dites à présent, Monsieur, que *vos efforts n'ont pas été sans succès; que vous jouissez de la douce consolation de voir le très-grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles de votre diocèse, animé de*

(1) Le citoyen Dubosq, de Benerville, s'est noyé.

cet esprit de paix qui est le caractère des enfans de Dieu : dites que vous n'avez cessé , depuis le moment où la providence vous appela au gouvernement de ce diocèse , d'engager tout le monde par vos paroles et par vos exemples , à concourir avec vous au rétablissement de l'unité et de l'harmonie. Ah ! je le répète avec la plus profonde douleur , et il n'y a pas un homme vrai qui ose me démentir, c'est vous qui rompez *cette sainte unité* , qui troublez *cette précieuse harmonie* , et qui êtes l'auteur de tous les maux qui fondent sur ce diocèse ; c'est vous qui , en affectant un langage doucereux , répandez le poison de l'ultramontanismé dans tous les cœurs , et qui , si le gouvernement n'y remédie, envenimerez les playes qu'il avoit déja cicatrisées et qu'il vous envoyoit guérir.

La ville de Bayeux qui, graces aux exhortations vives et touchantes des constitutionnels , et à leur conduite plus persuasive encore , sembloit si bien disposée ; où la réunion étoit peut-être plus facile à faire qu'ailleurs , et qui auroit entraîné tout après elle , se voit par les conseils d'une poignée de gens sans lumières , mais non sans ambition et sans vengeance , replonger dans un schisme mille fois plus déplorable que celui dont vous prétendez qu'elle sort. Mais non , Monsieur , non , jamais nous ne déchirerons le sein de l'église ni celui de la patrie ; nous ne donnerons jamais le scandale affreux que leurs implacables ennemis annoncent avec une espèce de triomphe. Soutenus , fortifiés par des pasteurs

dont la profession de foi civique et religieuse est inscrite sur les registres des prisons, et qui, loin d'en rougir, s'en font encore honneur devant tous les *rétractans*, nous saurons montrer que nous avons profité et de *leurs leçons* et de *leurs exemples*. Nous demeurerons comme eux inviolablement attachés au gouvernement, à votre siége et à celui de Rome. Comme eux enfin, puisque cet hommage vous flatte, nous croyons que votre autorité est *légitime*, et nous nous y soumettons; mais en la reconnoissant, en la révérant, nous ne prétendons point en canoniser les abus, et nous penserons toujours que celle de Bisson étoit aussi sacrée, et qu'il en faisoit un plus saint usage.

Mr. l'évêque, voulez-vous sincèrement, ardemment la paix, prenez les moyens que la religion et la patrie inspirent pour la rétablir enfin parmi nous, je connois le bon esprit et le cœur des constitutionnels, ils ne se refuseront à aucuns, ils se prêteront au contraire à tout ce qui sera juste et vrai; j'en ai pour garants sûrs la fidélité à leurs sermens. Ils avoient promis de vous céder et à vos prêtres toutes leurs places, ou de les partager avec vous; ils les ont quittées et ils vous ont prié de vous asseoir à leur droite. Mais n'exigez pas qu'ils sacrifient leur conscience; ils seroient même indignes de la confiance de leur évêque, s'ils se rendoient parjures pour lui plaire. Sans éloigner les ministres que vous avez choisis, rappellez ces généreux et zèlés pasteurs qui n'ont jamais ambitionné que les

peines du ministère, et qui sauront toujours vous en renvoyer les honneurs. Allez chercher Bisson qui vous tend encore les bras, et qui vous recevra, vous embrassera comme son frère. Venez ensuite au milieu des fidèles, et persuadé que ce ne sont pas les bulles (1) qui font les légitimes et saints évêques, honorez le collègue dont la science, l'humilité, toutes les vertus pontificales sont des titres à la vénération publique, et qui est descendu avec tant de plaisir de son siège pour vous y placer. A l'exemple d'un grand pape (Nicolas V) qui reçut à sa communion Aléman, qu'Eugène IV avoit excommunié sans que la réunion de ce cardinal fût suivie de *repentir* ni de *rétractation* (2), et qui approuva même sa conduite ainsi que tout ce qu'avoit fait Félix V, comme souverain pontife, élevez hautement la voix ; dites que les sacremens administrés par les uns et par les autres sont bons ; défendez qu'on parle désormais d'une installation qui auroit dû faire mourir de honte ou de douleur les personnes qui l'ont dirigée. Fermez la bouche à ces prédicateurs et à ces confesseurs fanatiques qui sément le trouble par-tout, parce qu'ils s'y plaisent et qu'ils en vivent.

---

(1) « Lorsqu'on ne peut recourir au pape, ou qu'on est en guerre avec lui, ou que de lui-même il refuse de donner des bulles, le Roi peut présenter au métropolitain ceux qu'il nomme aux évêchés, lequel, avec les évêques de sa province, donne l'institution au présenté. » (Mémoires du Clergé, tome 10, édition de 1770.)

(2) Baillet, Moreri, etc.

Que le temple saint, le sanctuaire de la charité, ne soit plus une arène où l'on excite les hommes à reprendre des armes que l'évangile, le gouvernement, nos malheurs même nous crient de briser. Imposez également silence, dans les sociétés, à tous ceux qui seroient assez méchans pour ressusciter des querelles entre des citoyens qui doivent s'estimer et s'aimer. Dites enfin que Nicolas V, ayant nommé Aléman doyen des cardinaux, quoique celui-ci eût été opposé à Eugène IV et l'eût même fait déposer, vous ne pouvez suivre un plus beau modèle, et que vous nommez Bisson doyen de votre chapitre; alors prêtres et fidèles, tous vont pleurer de joie, et tous béniront éternellement votre mémoire.

Calvados (1er. Janvier 1803), 11 nivose, an XI Républicain.